

« Offrir un travail aux jeunes en errance »

Entretien avec Jean-Hugues Morales,

sociologue, coordinateur national, association Travail alternatif payé à la journée (Tapaj) France, Bordeaux.

La Santé en action : Dans quel contexte le programme Tapaj se développe-t-il ?

Jean-Hugues Morales : Tapaj signifie « travail alternatif payé à la journée ». Le comité d'études et d'informa-

tion sur la drogue (CEID) de Bordeaux s'est inspiré de l'action menée par un organisme communautaire québécois qui paye de jeunes sans domicile fixe (SDF) toxicomanes à la journée pour nettoyer les pare-brise des voitures. Cette idée pouvait répondre à certaines difficultés

que nous rencontrons en France, où le parcours soin-hébergement-insertions sociale et professionnelle n'est pas adapté à tous les jeunes en errance. Pour certains, intégrer un chantier de réinsertion sociale représente un trop grand pas à franchir, soit parce qu'ils n'en n'ont pas les capacités physiques, en raison de consommations excessives d'alcool ou de drogues, soit parce qu'ils refusent le cadre d'une société où ils estiment ne pas avoir leur place. Le programme Tapaj s'adresse donc à ces jeunes, entre 18 et 25 ans, sans domicile fixe, en rupture familiale et rejetant les institutions, consommateurs de substances psychoactives et vivant de la mendicité ou de ressources illégales. Un engagement simple leur est proposé, qui apporte des changements limités dans leur vie : quatre heures de travail, rémunérées dix euros de l'heure par chèque échangeable en espèces dans un bureau de poste. Bordeaux expérimente ce programme depuis 2012.

S. A. : Quel est l'intérêt de ce dispositif ?

J.-H. M. : Tapaj a pour objectif de capter le public le plus éloigné de l'emploi. Dans cette première phase, on ne demande ni C.V. ni qualification ; le contrat de travail est signé le jour même ; des éducateurs sont présents pour réaliser avec les jeunes les tâches du chantier : ce partage des tâches permet de créer un espace de discussion qui pourra être approfondi ultérieurement. Le chèque est toujours remis au centre de soins, afin que les jeunes s'accoutument au lieu et qu'après un temps d'approvisionnement, il soit éventuellement possible d'aborder les questions de santé. La seconde phase s'inscrit dans un temps plus

L'ESSENTIEL

- ▶ La rue abîme très vite ceux qui y vivent ; le programme Travail alternatif payé à la journée permet de travailler à l'heure et ouvre en parallèle un accès plus précoce aux soins et une réduction des risques induits par la consommation de substances psychoactives, même si les jeunes n'ont pas encore intégré un parcours stabilisé.
- ▶ Avoir un travail est valorisant et contribue à pouvoir se reconstruire une estime de soi.
- ▶ Dix villes vont mettre en œuvre ce programme expérimental d'ici fin 2016.

long : l'association propose des contrats pouvant aller jusqu'à trois jours, une mise à plat de la situation administrative, un accompagnement plus individualisé. Elle ouvre une nouvelle porte vers les soins et une prise en charge plus globale, médicale et sociale, avec une recherche d'hébergement par exemple. La troisième phase est un passage de relais aux dispositifs d'insertion classiques : expérimentation de chantier autonome avec les associations partenaires ou entrée dans une formation qualifiante.

S. A. : À quelles difficultés l'association Tapaj est-elle confrontée ?

J.-H. M. : Le montage juridique et administratif de Tapaj nous a pris quatre ans, tant le droit du travail français est peu adapté à ce type de projet. C'est une association intermédiaire, ARE 33, qui est juridiquement l'employeur du jeune : elle assure sa rémunération et édite en fin de mois un bulletin de salaire, reprenant le décompte des heures travaillées. Le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa) et le Centre d'accueil et d'accompagnement à la

LE DISPOSITIF TAPAJ S'ÉTEND À TOUTE LA FRANCE

La journée nationale Travail alternatif payé à la journée (Tapaj), qui a eu lieu le 2 juin 2016, a permis de faire le bilan de l'année écoulée et d'annoncer la naissance de Tapaj France. La convention signée à cette occasion avec la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) marque la reconnaissance d'une structure désormais nationale. Le dispositif sera déployé dans dix autres villes d'ici à fin 2016.

L'essai de Tapaj, modélisé en juin 2012, à l'initiative du Comité d'étude et d'information sur la drogue et les addictions (Céid) de Bordeaux, se fait à ce jour dans douze villes françaises avec l'appui de la Fédération Addiction. Le conseil d'administration de Tapaj France est aujourd'hui constitué de l'ensemble des associations à l'origine du déploiement national : Céid-Addictions, Fédération Addiction, Spectre de Rue (Montréal), le Centre médical spécialisé de l'enfant et de l'adolescent (CMSEA), Drogues & Société, Groupe SOS Solidarités, Ithaque, Oppedia, Clémence Isaure.

réduction des risques pour les usagers de drogues (Caarud) animent le dispositif, accompagnent les jeunes pendant les sessions de travail et démarchent les partenaires – entreprises ou collectivités locales – qui proposent les missions : entretien d'espaces verts, de rues et de trottoirs, manutention de chariots, nettoyage de matériels, affichage et publipostage, etc. La fluctuation des heures de travail proposées par les partenaires est une fragilité du programme, dont l'autonomie de fonctionnement repose sur un modèle économique novateur. Cela oblige à constamment démarcher et prospector pour convaincre les partenaires de confier des missions à Tapaj plutôt que de faire appel à de l'intérim. Ce n'est pas le cœur de métier de cette association.

S. A. : Quels sont les résultats de Tapaj, en matière de réinsertion et de lutte contre les addictions ?

J.-H. M. : Bordeaux compte environ 150 personnes en errance urbaine. En 2015, 40 jeunes ont participé au programme, dont 48 % étaient des femmes. Leur engagement a représenté 2 637 heures travaillées, contre 2 121 en 2014. Tapaj comptabilise 47,5 % de sorties positives vers l'emploi (contre 45 % l'année précédente) : un tiers est en contrat à durée déterminée, voire en contrat à durée indéterminée ; un tiers a intégré un chantier d'insertion ; le dernier tiers suit une formation qualifiante. L'association ne prétend pas apporter de réponse à tout, mais ce sont des chiffres relativement conséquents. 45 % des « tapageurs » sont également dans une démarche de soins, et cette proportion monte à 77 % pour ceux qui sont dans la phase deux du dispositif. La rue abîme très vite ceux qui y vivent ; Tapaj permet un accès aux soins plus précoce et une réduction des risques, même si les jeunes n'ont pas encore intégré un parcours stabilisé.

S. A. : Quelle incidence cette expérience a-t-elle sur les compétences psychosociales des jeunes errants ?

J.-H. M. : C'est un point fort de Tapaj. Les chantiers sont des travaux utiles, fournis par de vrais employeurs. Il ne s'agit pas de proposer à ces jeunes des animations. Le travail ne requiert pas de qualification, mais il existe une exigence

de résultats. Les éducateurs discutent avec eux *in situ* du soin à apporter à son apparence, du rapport aux autres, de la qualité des tâches à accomplir ; les jeunes ne ressentent donc pas cela comme des règles imposées par une hiérarchie. De ces chantiers, ils ont un retour immédiat, un revenu légal, la considération des riverains, la satisfaction de l'employeur, etc. Valorisants, ces travaux leur permettent de reconstruire une estime de soi. Considérés comme de jeunes adultes capables, ils peuvent ainsi se projeter dans une autre vie.

S. A. : Quel est le devenir de Tapaj ?

J.-H. M. : En 2014, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) a inscrit l'extension de l'expérimentation Tapaj au rang des priorités du Plan

gouvernemental de lutte contre les drogues. Dix villes, dont Bordeaux qui en a été l'initiatrice en France, sont actuellement engagées dans ce dispositif, et une quinzaine d'autres souhaitent le déployer. En avril 2014, l'association Tapaj a été créée pour accompagner les acteurs locaux et mieux structurer les relations avec les partenaires, notamment avec les grandes entreprises dont les programmes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) – qui soutiennent nos chantiers – sont d'envergure nationale. Réduire la vulnérabilité du modèle économique de Tapaj est l'un de nos principaux axes de travail, de même que la conduite d'une évaluation large du programme. ■

Propos recueillis par Nathalie Quéruel, journaliste.

TAPAJ : « Le travail d'abord » pour les jeunes en rupture

David Mourgues,
*anthropologue, centre de soins,
d'accompagnement et de prévention
en addictologie (Csapa)
Clémence-Isaure, Toulouse.*

Le programme Travail alternatif payé à la journée (Tapaj) s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, en errance sociale et très éloignés du monde du travail. Ces jeunes sont assez connus des structures en addictologie, en particulier des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (Caarud). Dans le cadre de leurs missions, les intervenants vont à la rencontre de ces publics, notamment par un travail de rue.

Il existe également d'autres formes d'errance. Des jeunes habitent des quartiers classés administrativement en zones urbaines sensibles (ZUS) ou en zones de sécurité prioritaires (ZSP), concentrant des taux de chômage élevés, des difficultés sociales et économiques, une grande vulnérabilité de leur population, etc. Une partie d'entre eux sont aussi en errance, sans projets professionnels ou personnels, sans perspectives, sans formation, sans diplôme, sans emploi, exposés à diverses formes de délinquance ; certains sont usagers de substances psychoactives.

L'idée est d'expérimenter Tapaj comme un outil de réduction des risques et d'accès aux soins pour ces jeunes. Il s'agit d'offrir une modalité d'activité permettant d'avoir – au plus vite et avec le minimum de contraintes – une source de revenu légal, dans un cadre journalier. « *Le travail d'abord* », comme levier au changement, une première marche afin d'amorcer un cercle vertueux pour ces jeunes : « *J'ai travaillé une demi-journée, j'y suis arrivé, j'ai été payé le jour même, j'ai une fiche de paye ; pourquoi ne pas recommencer ?* ». L'objectif est de renforcer l'estime de soi et de révéler les capacités à faire et, ainsi, de se projeter dans sa vie : faire valoir ses droits (santé, etc.), prendre soin de soi, avoir des projets, se donner des perspectives autres que de rester toute la journée à l'entrée des immeubles.

À Toulouse et à Marseille, le programme s'adresse à ces jeunes à partir de 16 ans, dès qu'il y a rupture scolaire, afin de proposer une alternative à laquelle ces derniers peuvent croire. Des partenariats sont noués avec des entreprises qui proposent des heures de travail et des missions. Le comité de pilotage de Tapaj et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) ont validé cette expérimentation qui a été lancée en 2015 et fera l'objet d'une évaluation spécifique. ■